

"Le Parlement accorde sa décharge à la Commission mais la refuse au Conseil" dans Bulletin Quotidien Europe (24 avril 2009)

Légende: Le 23 avril 2009, le Parlement européen accorde sa décharge à la Commission pour l'exécution du budget 2007, mais il la refuse au Conseil. Le Bulletin Quotidien Europe revient sur les raisons qui motivent ce refus.

Source: Bulletin Quotidien Europe. 24.04.2009, n° 9888. Bruxelles: Agence Europe S.A.

Copyright: (c) Agence Europe S.A.

URL:

[http://www.cvce.eu/obj/"le_parlement_accorde_sa_decharge_a_la_commission_mais_la_refuse_au_conseil"_dans_bulletin_quotidien_europe_24_avril_2009-fr-b587c63b-54df-407a-80be-902610c9d9d0.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 20/09/2012

(EU) PE/Budget: Le Parlement accorde sa décharge à la Commission pour l'exécution du budget 2007 en dépit des critiques de la Cour des comptes, mais il la refuse au Conseil

Strasbourg, 23/04/2009 (Agence Europe) - En suivant ses rapporteurs - le socialiste portugais Paulo Casaca, Søren Bo Søndergaard (GUE/NGL, danois), Jean-Pierre Audy (PPE-DE, français) et Christopher Fiellner (PPE, allemand) -, le Parlement européen a approuvé l'exécution du budget général des Communautés pour 2007, institution par institution, à l'exception du budget du Conseil. Sur l'ensemble des 31 rapports qui couvrent également les organes et agences décentralisées, le Parlement a systématiquement suivi, jeudi 23 avril à Strasbourg, les recommandations de sa commission du contrôle budgétaire et octroyé la décharge. Avec une exception cependant, le Collège européen de police qui se voit accorder la décharge par 230 voix, contre 226 et 9 abstentions, alors que le rapport Fjellner se prononçait pour son ajournement. Voici un rapide résumé des principaux résultats de ce vote (sur les rapports, voir nos éditions précédentes).

Parlement européen. En approuvant par 419 voix pour, 106 contre et 67 abstentions, le rapport de M. Casaca, le Parlement se montre satisfait de sa propre gestion financière. Il demande cependant au secrétaire général de faire une étude sur les coûts générés par la dispersion géographique des activités de l'institution à Strasbourg et Bruxelles et réclame un rapport sur le coût environnemental des douze sessions annuelles à Strasbourg. Le Parlement prend note du déficit de 30,92 millions d'euros atteint en 2007 par le fonds de pension des députés et affirme que le budget de l'institution ne doit pas servir à couvrir ce déficit dans le contexte économique actuel. Cet aspect du dossier a conduit le co-président des Verts/ALE, l'Allemand Daniel Cohn-Bendit, à provoquer un bref débat avant le vote en demandant que les 400 députés qui sont membres de ce fonds de pension reconnaissent publiquement qu'ils ont un intérêt personnel dans ce dossier et s'abstiennent lors du vote. L'Italien Luigi Cocilovo (Margherita) a jugé cette interprétation du règlement infondée au motif que les députés auraient alors aussi été empêchés de voter sur leur statut.

Commission. En dépit de l'absence de déclaration d'assurance de la Cour des comptes et bien qu'une partie des fonds communautaires soient en fait gérés par les États membres, le Parlement a donné décharge à la Commission européenne pour l'Exécution du budget général 2007. Les réserves de la Cour portent sur la régularité et la légalité des opérations sous-jacentes dans de nombreux secteurs (agriculture, avec un taux d'erreurs de 20%, cohésion, recherche, énergie, transport, aide extérieure, élargissement), comme l'a rappelé M. Andy.

Conseil. Souhaitant exercer un contrôle accru sur les dépenses de cette institution, le Parlement a choisi, par 571 voix, contre 41 et 21 abstentions, de ne pas approuver la gestion du Conseil. Il estime que la nature de plus en plus opérationnelle des dépenses du Conseil impose un contrôle de gestion identique à celui qui s'applique aux autres administrations. Il explique l'ajournement de la décision concernant la décharge par le refus du Conseil de rencontrer formellement la commission compétente du Parlement et de fournir les informations et documents réclamés par la commission du contrôle budgétaire.

Le Conseil se défend en estimant que sur un budget de 594 millions d'euros en 2007, 76% de ses dépenses conservent une nature purement administrative: dépenses de personnels et frais de traduction. Notamment. Les dépenses opérationnelles dans le domaine de la PESC/PESD sont généralement financées (pour les activités civiles) sur le budget général par la Commission européenne ou pour les activités militaires via le mécanisme de financement Athéna, qui a un caractère intergouvernemental et qui échappe donc à tout contrôle parlementaire. Le Conseil dément aussi formellement les accusations qui font état de l'existence de «comptes hors budget».

L'absence remarquée du Conseil

Comme on pouvait le prévoir, le Conseil s'est fait passablement étriller par le Parlement au cours du débat, un débat qui, selon de nombreux parlementaires, n'en était pas vraiment un, le Conseil étant absent... Un représentant du Conseil est bien apparu à la fin de la discussion, mais le président de séance, le conservateur britannique Edgar Macmillan-Scott, tout en se disant certain qu'il aurait fait part des remarques du Parlement au président du Conseil, a dû admettre qu'il était venu pour le débat sur les transports ...

Le rapporteur, le Danois Søren Bo Søndergaard (GUE/gauche nordique), avait confirmé la décision de la commission du contrôle budgétaire d'ajourner l'octroi de la décharge (EUROPE N° 9864). Nous n'accusons pas le Conseil de fraude ou de malversation, a-t-il martelé, mais pourquoi refuse-t-il d'éclaircir certains malentendus en restant muet sur les comptes «hors budget» et sur leur destination? Pour le PPE-DE, José Javier Pomés Ruiz a mis en cause directement Javier Solana. Faut-il voyager aux quatre coins du monde à tout bout de champ? Les contribuables auraient des difficultés à comprendre la nécessité de toutes ces dépenses, remarque l'élu espagnol. Le Parlement ne peut pas tout simplement dire oui à des dépenses toujours plus importantes dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité s'il ne possède pas davantage d'éléments ; il en va de sa crédibilité, soutient, pour les socialistes, le Grec Costas Botopoulos. Cette absence de coopération de la part du Conseil est regrettable, a enchaîné, pour le groupe ADLE, le Finlandais Kyosti Virrankoski, et le Belge Bart Staes, pour les Verts/ALE, a condamné son «*silence assourdissant*», non seulement en ce qui concerne l'exécution du budget 2007 mais aussi sur le rapport concernant la fraude à la TVA (M. Staes était rapporteur sur ce sujet). Mais où sont donc partis les 12 millions d'euros dont il serait question s'impatiente le Suédois Jeos Holm (GUE/gauche nordique), convaincu que l'existence de ces «*comptes secrets*» ne serait pas bien comprise par les citoyens. Je représente les eurosceptiques, a déclaré sans ambages son compatriote Nils Lundgren (Ind.dém) et j'estime qu'on aborde ici une question de principe. Le Conseil doit partir en mission? D'accord, mais il doit s'en expliquer. Je parle en tant que bon européen, a rétorqué le non-inscrit autrichien Hans-Peter Martin, et j'ai le devoir de dénoncer la « *paresse*» du Conseil, qui ne veut même pas nous dire ce qu'il inscrit à ses ordres du jour et qui gère de véritables «*services secrets*». Son compatriote Paul Rübig (PPE-DE) a choisi un ton plus conciliant, en reconnaissant un déficit de contrôle démocratique mais en invitant le Parlement à ne pas traiter le Conseil comme si c'était la Mafia. Nous sommes à la veille des élections européennes, a constaté enfin le socialiste autrichien Herbert Bosch, et les citoyens ont tendance à dire, en cas de difficulté, que «c'est la faute à Bruxelles». Or, le débat sur la décharge montre que, bien souvent, la faute est aux capitales.

Le président de la sous-commission «sécurité et défense» défend le Conseil

Le chrétien-démocrate allemand Karl von Wogau, président de la sous-commission «sécurité et défense», a voulu dissiper l'impression que le domaine de la sécurité échappe à tout contrôle en faisant état des échanges d'informations fréquents qui ont lieu entre sa sous-commission et les services de M. Solana, tout en soulignant certaines exigences de confidentialité. Dire que ces activités échappent au contrôle budgétaire est une contre-vérité, a affirmé M. von Wogau, en critiquant les propos de M. Martin. Qui a réagi en lui demandant de s'expliquer sur ses activités en tant qu'avocat, en suscitant la réponse suivante: je suis prêt à donner toutes les informations nécessaires, mais dans un cadre approprié. «*Nous ne sommes pas à l'école maternelle*», s'est exclamé alors Herbert Bosch: si M. von Wogau sait des choses que nous ignorons, qu'il nous le dise, mais je pense qu'il les ignore aussi. La décharge n'est pas l'affaire d'une sous-commission, mais de la commission du contrôle budgétaire et de la plénière.